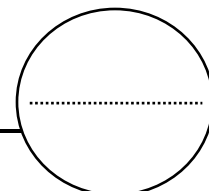




# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 5 septembre 2017 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

### Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;  
Poste vacant, conseillère n° 2;  
M. Dale Langille, conseiller n° 3;  
M. Michael Houle, conseiller n° 4;  
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Sont absents :

### Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2017-09-239

### 1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2017-09-240

### 2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3-DÉLÉGATION

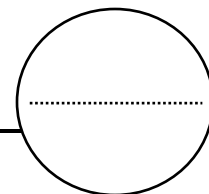
2017-09-241

### 4A- RÈGLEMENT NO. 308 – RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'EMBAUCHER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant	l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;
Considérant que	le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté ;
Considérant qu'	un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 8 août 2017 ;
Considérant que	le projet de règlement a été adoptée à la séance régulière du 8 août 2017;
Considérant que	le présent règlement abroge le règlement numéro 260 ;
Considérant qu'	une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 308 délégrant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **4B-ACHAT THERMOPOMPES MURALES – LOCAL DU BUREAU DE POSTE (REPORTÉ)**

**2017-09-242**

## **4C-APPUI À LA VILLE DE SAINT-RÉMI CONCERNANT LE PROJET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU GAZIER À SAINT-RÉMI**

Attendu qu' il a été démontré que la capacité du réseau de gaz nature à Saint-Rémi n'est plus suffisante pour desservir efficacement les clients actuels ou futurs;

Attendu que la couverture au gaz naturel déficiente est identifiée comme une contrainte à l'agriculture dans le PDZA de la MRC des Jardins de Napierville;

Attendu les représentations faites auprès de la ville par les principaux producteurs en serre touchés par cette situation;

Attendu les besoins d'expansion de la ville de Saint-Rémi pour les 15 prochaines années, notamment à des fins industrielles, exprimés dans le SADR de la MRC des Jardins de Napierville ainsi qu'au projet de Plan d'urbanisme no V 638-2016-00;

Attendu qu' à titre de pôle économique principal de la région, la ville souhaite maintenir et améliorer l'offre de services à la population ;

Attendu les objectifs contenus dans le projet de Plan d'urbanisme no V 638-2016-00 en matière de développement économique et d'environnement, notamment :

- Favoriser une prise en charge locale des enjeux environnementaux globaux ;
- Éviter les problèmes futurs liées aux infra structures ;
- Favoriser la création et le maintien des emplois ;
- Favoriser le développement d'une économie qui tient compte du milieu

Attendu qu' il y a lieu d'encourager les entreprises agricoles qui tendent vers une agriculture durable, qui diminuent son empreinte environnementale tout en maximisant les retombées économiques pour la région ;

Attendu qu' il a été démontré que sur le plan énergétique, le gaz naturel est actuellement l'une des sources les plus efficaces, écologiques et économiquement viable pour la plupart des cultures en serre à Saint-Rémi ;

Attendu le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) du gouvernement provincial ainsi que les orientations et efforts gouvernementaux en matière de transitions énergétiques visent à encourager l'utilisation du gaz naturel au lieu des autres combustibles fossiles ;

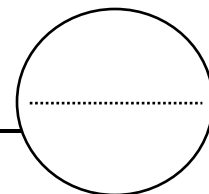
Attendu que les entreprises agricoles de la région qui œuvrent dans le domaine de la culture maraîchère et ornementale en serre permettent d'offrir des produits locaux à l'année, ce qui contribue à diminuer le bilan environnemental de tous les québécois ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement d'appuyer la ville de Saint-Rémi dans sa demande de renforcer son réseau gazier.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-09-243

## 4D - DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2014 À 2018

- Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford désire se prévaloir des sommes disponibles (618 354\$) dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford va contribuer pour une somme de (118 115\$) qui équivaut à son seuil minimal d'immobilisation dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford a identifié les travaux qu'elle compte réaliser en tenant compte des axes priorités dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 pour une somme totale de 618 354\$;
- Considérant que la priorité 1 du programme de la TECQ 2014-2018 est pour l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ;
- Considérant que la priorité 2 du programme de la TECQ 2014-2018 est pour les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- Considérant que la priorité 3 du programme de la TECQ 2014-2018 est pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts ;
- Considérant que la priorité 4 du programme de la TECQ 2014-2018 est pour les matières résiduelles, l'amélioration énergétique, voirie locale et infrastructures municipales, culturelles, communautaires, sportives ou de loisir ;
- Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford a identifié les interventions prioritaires à réaliser sur ses infrastructures et les a inscrites comme priorité 1 et 3 à sa programmation dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers :

- Que le Conseil municipal dépose sa programmation d'aide financière pour la réalisation de l'ensemble de ses travaux dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018 ;
- Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents requis.
- 

**ADOPTÉE**

2017-09-244

## 4E - ENGAGEMENT MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC

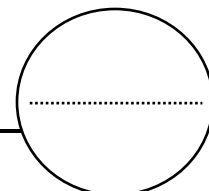
- Attendu que La municipalité du Village de Hemmingford a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;
- Attendu que La municipalité du Village de Hemmingford doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers :

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager la Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère de Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissible jusqu'au 31 mars 2018.

**ADOPTÉE**

## **6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois d'août 2017.

**2016-09-245**

## **6B-RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DU GARAGE AU 448 CHAMPLAIN**

- Considérant que M. Patrick Tobin offre de renouveler la location du garage jusqu'au 15 septembre 2018
- Considérant que le coût de la location sera le même que l'an dernier, au montant de 500\$ par mois plus les taxes applicables.

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité renouvelle le contrat de location avec M. Patrick Tobin jusqu'au 15 septembre 2018 et que le déneigement sera assumé par le locataire.

**ADOPTÉE**

**2017-09-246**

## **6C – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-07-196 - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉ « PIQM » VOLET – RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES À VOCATION MUNICIPAL « RECIM »**

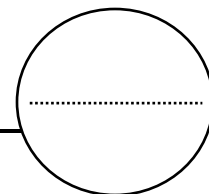
- Considérant que l'aide financière offerte au Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du PIQM a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens ;
- Considérant que la Municipalité souhaite présenter auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande d'aide financière pour la construction d'un garage municipal ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à présenter auprès des autorités compétentes du MAMOT une demande d'aide financière pour la construction d'un garage municipal. La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



## 7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 69 151 gallons par jour durant le mois d'août. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

## 7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

## 9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Martin Éthier, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois d'août 2017

Nombre de permis émis :	6
Valeur des travaux :	11 500\$

2017-09-247

## 9B – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 504 FRONTIÈRE

Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 504 Frontière, concernant la zone CV-38, en vertu du PIIA ;

Attendu que la demande consiste au retrait de revêtement métallique sur la façade à l'étage afin de retrouver la brique d'origine ;

Attendu que les travaux proposés s'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;

Attendu la recommandation no CCU2017-007 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour autoriser le retrait du revêtement métallique sur la façade à l'étage afin de retrouver la brique d'origine au 504 Frontière ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour autoriser le retrait du revêtement métallique sur la façade à l'étage afin de retrouver la brique d'origine au 504 Frontière et autorise l'émission du permis.

**ADOPTÉE**

2017-09-248

## 9C – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-04-119- CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS – FUTUR PROJET RÉSIDENTIEL DE M. RANGER

Considérant que le propriétaire, M. Ranger, des lots 5367145, 5367150, 5367168, 5367173 et 5367178 du Cadastre du Québec doit effectuer la contribution pour fins de parcs applicables à ses propriétés suite à sa demande de permis de lotissement accompagnée du plan cadastral parcellaire dossier 18096, préparé par M. Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, en date du 29 mars 2017 et déposé le 4 avril 2017;

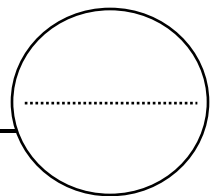
Considérant que selon l'article 4.4.1 du Règlement de lotissement no. 294, « *le propriétaire de tout terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit, préalablement à l'approbation de ce plan, verser à la Municipalité un montant en argent équivalant à 5 % de la valeur des terrains visés par ce plan* » ;

Considérant que conformément à l'article 4.4.4 du Règlement de lotissement no.294, « *sa valeur doit être établie, par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité, selon les concepts applicables en matière d'expropriation pour établir la valeur marchande. Cette évaluation est faite aux frais du propriétaire. La valeur ainsi établie est celle qui doit être utilisée aux fins du calcul de la compensation.* »





# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit

- Que la Municipalité demande à la firme Évimbec de procéder à l'évaluation des lots 5367145, 5367150, 5367168, 5367173 et 5367178 du Cadastre du Québec pour établir la valeurs marchandes des lots afin de procéder au calcul de la compensation en argent pour fins de parcs tel que stipulé au *Règlement de lotissement no.294* ;
- Que les frais d'évaluation soient facturés au propriétaire des lots M. Ranger tel que stipulé au *Règlement de lotissement no. 294* ;

**ADOPTÉE**

**2017-09-249**

## **10A – TOILETTES PORTATIVES – VENTE DE GARAGE**

Considérant que la vente de garage annuel aura lieu les 16 et 17 septembre prochain ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de procéder à la location de deux (2) toilettes portatives pour la fin de semaine du 16 et 17 septembre 2017 et d'en faire l'installation au comptoir familiale ainsi qu'au Centre Récréatif de Hemmingford.

**ADOPTÉE**

**2017-09-250**

## **10B - ATELIERS DE FORMATION – RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES GESTIONNAIRES D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS EXTÉRIEURS**

Attendu que la Mutuelle des municipalités du Québec offre une formation qui vise à faire la lumière sur les responsabilités des propriétaires et gestionnaires des parcs et espaces verts et à proposer des pratiques optimales en matière de planification, d'opération et d'entretien des parcs et des équipements récréatifs et sportifs extérieurs;

Attendu que cette formation aura lieu le mercredi 20 septembre 2017 au Parc Michel-Chartrand à Longueuil ;

Attendu que le coût pour la formation est de 100\$ ;

Attendu que si la Municipalité est parmi les 25 premières inscriptions, elle aura la possibilité d'avoir un rabais de 50% des frais d'inscription ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

- Que l'adjointe directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à suivre cette formation
- Que la municipalité soit responsable des frais d'inscription, de déplacement et de repas tel que prévu au budget de 2017.

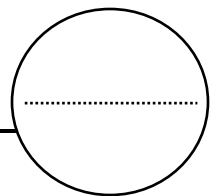
**ADOPTÉE**

## **CORRESPONDANCE**

## **QUESTIONS DIVERSES**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-09-251

## RÉDUCTION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE HEMMINGFORD

- Considérant que le bureau de poste de Hemmingford doit procéder au remplacement de 2 de leurs employés ;
- Considérant que le conseil municipal souhaite que cette situation n'entraîne pas la réduction des heures du bureau de poste ;
- Considérant que les heures d'ouverture actuels sont du lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h à 17h et le jeudi de 10h à 18h30;
- Considérant que nous avons déjà subi une réduction des heures d'ouverture du bureau de poste ;
- Considérant qu'il est essentiel d'offrir un service qui permet à la majeure partie de la population de pouvoir l'utiliser ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'une demande soit adressée à Postes Canada afin de conserver les heures actuelles du bureau de poste de Hemmingford.

**ADOPTÉE**

2017-09-252

## 13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 SEPTEMBRE 2017

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 5 septembre 2017. Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 9 août au 5 septembre 2017 soient acceptés au montant de 83 629.57\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 5 septembre 2017 soient payés au montant de 16 032.18\$.

**ADOPTÉE**

## PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen présent à l'assemblée.

2017-09-253

## LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h30 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville, Maire  
Maire.

\_\_\_\_\_  
Amélie Latendresse  
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017.